



© Ville de Blois, N. Wietrich

500 ans de Renaissance

Avec la Région Centre-Val de Loire, Blois célèbre « 500 ans de Renaissance » par une programmation culturelle foisonnante.

[← Programme complet](#)

Accueil > Culture & tourisme > « Photographie-moi un nuage »

Jeu-concours : « Photographie-moi un nuage »

Du 10 au 29 octobre 2017, la Ville organise un jeu concours photo pour célébrer l'escalier Denis Papin et l'exposition *More Than 100 Skies* du forgeron de nuages Geoffrey Hendricks à [la Fondation du doute](#).

Quatre catégories de photos de l'escalier vous sont proposées :

- la plus drôle ;
- la plus esthétique ;
- la plus épique ;
- et la plus insolite.

Comment participer ?

Jusqu'au 29 octobre, prenez une ou plusieurs photo correspondant à la ou les catégories de votre choix, puis envoyez le résultat à la Ville ; soit en utilisant [le formulaire en ligne](#) (une photo par envoi), soit par message privé sur les réseaux sociaux de la Ville ([Facebook](#), [Twitter](#) ou [Instagram](#)). N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées (prénom, nom, adresse électronique, postale et catégorie(s) choisie(s)). Notez que la participation implique l'acceptation du règlement ci-dessous.

Comment les photos seront-elles sélectionnées ?

La Ville publiera sur ses réseaux sociaux les photos respectant le règlement ci-dessous. Les internautes pourront apposer une « mention j'aime » sur les photographies proposées, du 30 octobre au 2 novembre 2017 à minuit. Dans chaque catégorie, la photo qui aura recueilli le plus grand nombre de mentions j'aime de la part des internautes sera primée au titre du « prix du public ».

Y a-t-il quelque chose à gagner pour les photographes ?

Culture & tourisme

- [Actualités](#)
- [Pass](#)
- [Château royal](#)
- [Maison de la magie](#)
- [Fondation du doute](#)
- [Mur de Ben](#)
- [Maison de la bd](#)
- [Musées](#)
- [Structures culturelles](#)
- [Visites & balades](#)
- [Tourisme d'affaires](#)
- [Cinéma](#)
- [Grands événements](#)
- [Bibliothèques et multimédia](#)
- [Enseignements artistiques](#)
- [Escalier Denis-Papin](#)
- [Office de Tourisme](#)
- [Visit'Blois](#)

Mardi 21 mai 2019

Min 0° Max 0°

Démarches en ligne @

Participer

AGENDA des sorties

Les essentiels ▾

- [Les numéros d'urgence](#)
- [L'annuaire de ma Mairie](#)
- [Horaires équipements culturels/ touristiques](#)
- [Service d'intervention rapide \(Sir\)](#)
- [Annuaire des associations](#)
- [Grands projets](#)
- [Photothèque](#)
- [Vidéotheque](#)
- [Travaux en direct](#)
- [Stationnement](#)
- [La Ville recrute](#)
- [Marchés publics](#)
- [Agglopolys](#)



ESPACE FAMILLE



Carte interactive

Blois mag

Mai 2019
Blois mag / numéro 153



>> [Tous les numéros](#)

Vos quartiers



Bien sûr ! Les photographes dont le cliché a été désigné gagnant dans sa catégorie remporteront un panier de [produits b-blois](#) et deux entrées à une visite insolite du [Château royal de Blois](#) d'une durée de deux heures (4 ou 5 novembre). Les résultats seront communiqués dès le 3 novembre 2017 ici-même et sur les réseaux sociaux de la Ville.

Bonne chance à toutes et tous et amusez-vous bien !

Envoyez votre photo sur : [blois.fr](#) ou en message privé sur [Facebook](#), [Twitter](#) ou [Instagram](#)

Règlement

- Les photographies doivent être au format JPG et d'un poids maximum de 2 Mo ;
- les photographies doivent être libres de droit ou sous une licence autorisant la réutilisation, avec un crédit photo si vous le souhaitez ;
- si des personnes figurent sur les photographies, elles doivent avoir signé au préalable une autorisation de droit à l'image stipulant l'acceptation de diffusion de ces photographies par la Ville ;
- les photographies ne doivent pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne ni constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou de délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées ;
- les photographies feront l'objet d'une modération et sélection si nécessaire au préalable par la Ville de Blois ;
- et en vous inscrivant au concours, vous acceptez que votre photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur les supports numériques de la Ville : ce site web [blois.fr](#), [la page Facebook](#), [le compte Twitter](#) et [la page Instagram](#).

Office de tourisme

Vente aux enchères

Newsletter
>> [S'abonner](#)

Uisit' Blois
>> [Téléchargez l'application](#)

[Ouvrir le plan du site](#) ▼